



# POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

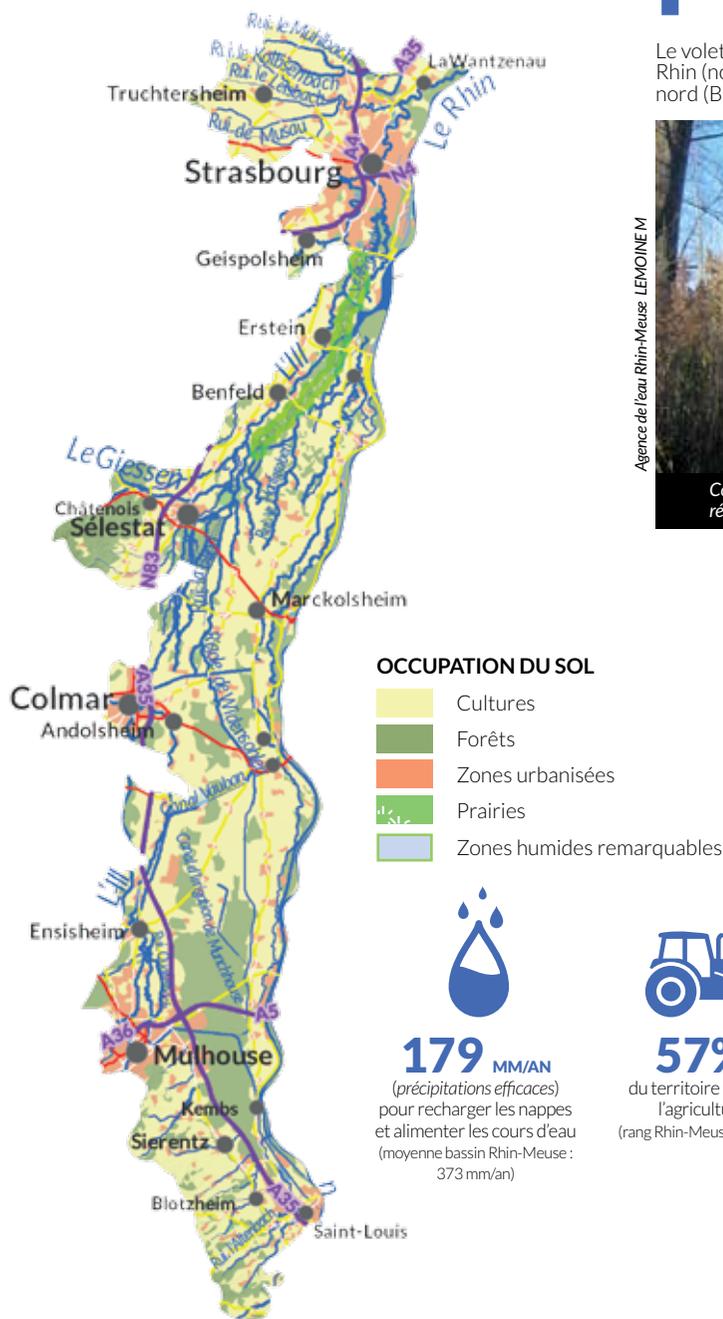
## **ILL-NAPPE-RHIN** PARTIE NORD

*Strasbourg • Schiltigheim • Illkirch-Graffenstaden • Sélestat • Bischheim •  
Lingolsheim • Ostwald • Erstein • Hoenheim • Souffelweyersheim*



# PORTRAIT

Le volet «Portrait» concerne l'ensemble du territoire Ill-Nappe-Rhin (nord et sud). Les autres parties se focalisent sur la partie nord (Bas-Rhin)



**467** HAB/KM<sup>2</sup>  
La population la plus dense  
du bassin Rhin-Meuse  
(moyenne bassin Rhin-Meuse :  
139 hab/km<sup>2</sup>)



**17%**  
du territoire artificialisé  
(rang Rhin-Meuse : 2/34)



**179** MM/AN  
(précipitations efficaces)  
pour recharger les nappes  
et alimenter les cours d'eau  
(moyenne bassin Rhin-Meuse :  
373 mm/an)



**57%**  
du territoire dédié à  
l'agriculture  
(rang Rhin-Meuse : 12/34)



**2** INDUSTRIES  
et **154** ARTISANS  
ET COMMERCES PAR KM<sup>2</sup>.  
(rang Rhin-Meuse : 1/34)



**20800** HA  
de zones humides  
remarquables pour leur  
intérêt écologique

Le bassin élémentaire Ill-Nappe-Rhin (parties nord et sud) couvre la nappe d'Alsace depuis la frontière Suisse jusqu'à la sortie de Strasbourg. Sa superficie est de 2 133 km<sup>2</sup>. Il compte 210 communes dont une majorité située en zone rurale (166 communes). Celles-ci ne regroupent qu'une faible part de la population concentrée en zone urbaine, principalement dans les agglomérations de Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

L'industrie est encore très présente sur le territoire et représente 20% du PIB régional. L'agriculture est aussi importante avec une très grande part consacrée au maïs qui positionne l'Alsace au 5<sup>e</sup> rang des régions productrices et à la première place en termes de rendement.

Le patrimoine aquatique présente des caractéristiques exceptionnelles. La nappe phréatique du Rhin est la plus importante d'Europe. Cette eau très facilement accessible

a permis le développement de l'irrigation et de la culture céréalière dans toute la plaine d'Alsace sur des sols peu aptes à stocker l'eau et initialement recouverts de prairies.

La pluviométrie y est très faible en raison du relief vosgien qui capte l'essentiel des précipitations. L'infiltration des eaux du Rhin et des cours d'eau descendant des Vosges compense les prélèvements importants réalisés dans la nappe. Le Rhin canalisé au XX<sup>e</sup> siècle constitue aujourd'hui un axe majeur pour assurer le transport fluvial à grand gabarit et la production d'énergie hydroélectrique.

Ces aménagements ont détruit une grande partie des zones humides. Appelées rieds, elles sont essentielles pour assurer la régulation des crues du Rhin qui peuvent être très importantes en cas de brusque fonte des neiges alpines. Elles hébergent une faune et une flore remarquables.

# QUALITÉ DES EAUX

## ÉTAT ÉCOLOGIQUE

	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

## PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

	Biologie
	Substances chimiques
	Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011

Sur la partie bas-rhinoise du bassin hydrographique Ill-Nappe-Rhin, les cours d'eau ont été partagés en 26 entités homogènes. Deux d'entre elles présentent un bon état écologique : la Lutter et le Muhlbach de Schoenau, toutes deux à cheval sur les parties nord et sud du territoire.

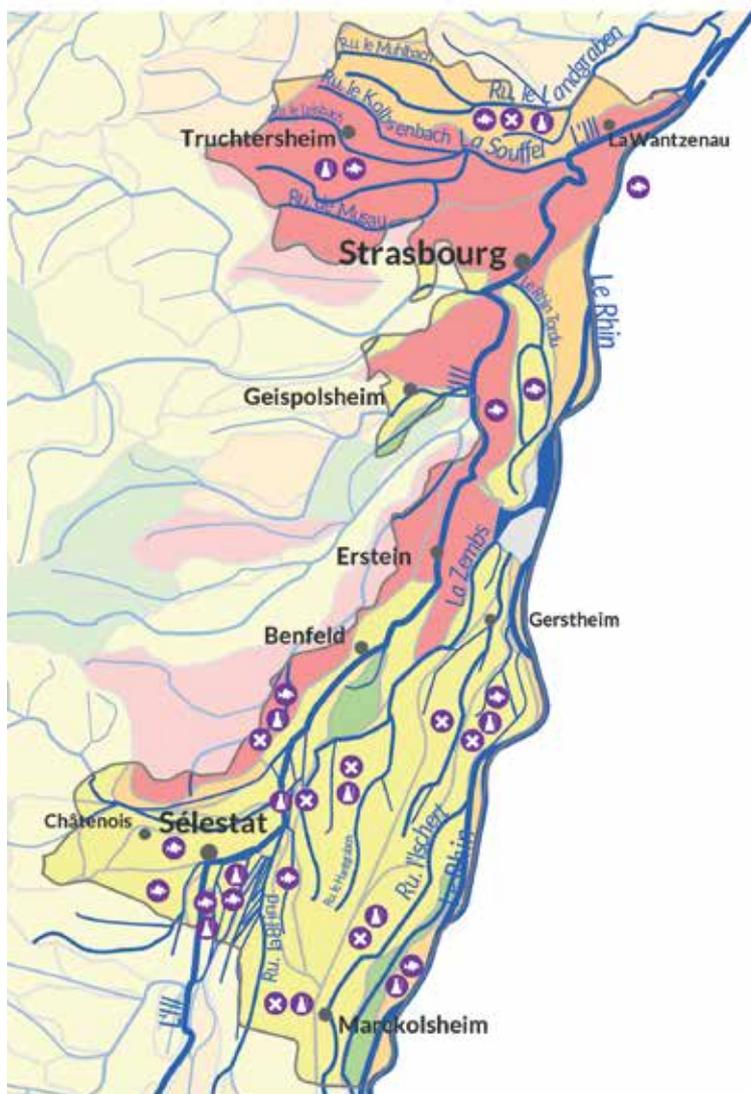
Douze ont un état écologique moyen, présentant de légères dégradations (déficit d'oxygénation des eaux et dégradations physiques) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques originels de ces cours d'eau (invertébrés et poissons).

Le Krummlach, le Landgraben, la Souffel et le Rhin affichent un mauvais état écologique du fait d'excès en nutriments, cuivre, zinc, d'un déficit d'oxygénation des eaux, et d'une artificialisation importante du cours d'eau incompatibles avec le maintien des peuplements aquatiques (invertébrés et poissons). L'III dans sa partie plus aval et l'Aubach sont, quant à elles, en mauvais état écologique du fait de leur trop forte artificialisation (berges, seuils).

Un quart des entités dont l'état chimique a été évalué (5 sur 19) affichent un mauvais état essentiellement dû à la présence de pesticides et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), issus notamment de toutes sortes de combustion.

En zone de bordure de plaine, la nappe rhénane est peu épaisse. Elle est située à quelques mètres de profondeur, ce qui la rend très sensible aux pollutions de surface.

La ressource en eau souterraine présente une diversité de dégradations, témoins d'activités industrielles (chlorures, solvants chlorés, etc.) ou agricoles (atrazine et nitrates).



7 % DES COURS  
D'EAU EN BON ÉTAT  
ÉCOLOGIQUE

Enfin, 6 captages dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

# ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



++

## POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les bonnes pratiques permettant de réduire les apports de pesticides (lutte biologique, désherbage mécanique) et les compléter par la création de zones tampons dans les vignes (enherbement inter-rangs) et autour des parcelles (plantation de haies, bandes enherbées), à l'échelle du territoire. Actions à mener prioritairement sur l'Horgiessen, l'Aubach, l'III et la Souffel.
- Adopter les techniques alternatives à l'utilisation des pesticides (désherbage mécanique) et les compléter par la création de zones tampons en bord de parcelles, prioritairement sur la Souffel et l'Ischert.

## PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- En partenariat avec les collectivités, maintenir ou restaurer l'élevage et les milieux humides associés en valorisant les produits de l'élevage par une filière adaptée. Ces actions pilotes sont à développer prioritairement sur les grands rieds (zones humides) de l'III encore existants.



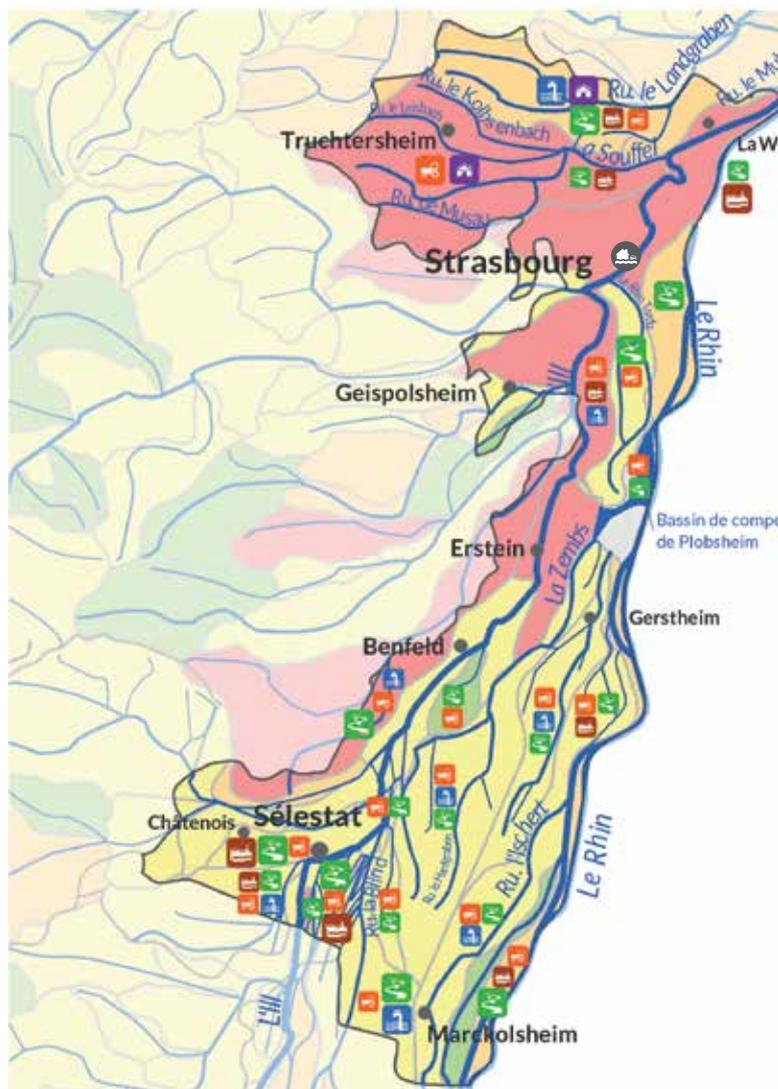
++

## RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables sur la Blind, l'Horgiessen, l'Aubach, l'Hanfgraben, la Souffel, le Landgraben, le Rhin et l'III d'ici 2017. Ailleurs, inclure ces actions au sein des programmes globaux de restauration des cours d'eau et zones humides.

## ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Poursuivre les projets de renaturation en cours sur les cours d'eau et les zones humides associées en priorité sur la Blind, l'Horgiessen, le Forstlach, le Krummlach, l'Hanfgraben, le Rhin Tortu, la Souffel, le Landgraben, le Muhlbach De Schoenau, l'Ischert, le Brunnwasser, l'III et le Rhin.
- Développer l'acquisition foncière et la mise en place de plans de gestion sur les zones humides (prairies et forêts du Ried notamment) sur les secteurs de Plobsheim, du Maerdergraben, de la Zemps, du Muhlbach, de Gerstheim, de la Lutter et des espaces alluviaux originels du Rhin et de l'III, en collaboration avec tous les acteurs concernés.



## NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

### Agriculture :

Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels

### Collectivités :

Réduire les pollutions domestiques et urbaines

### Industrie et artisanat :

Réduire les pollutions industrielles et artisanales

### Milieux aquatiques :

Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique

### Ressource en eau :

Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau

Fort





## CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité de l'eau potable. Concerne les captages de Hilsenheim et environs, Baldenheim-Mussig et Shoenu-Saasenheim, le syndicat intercommunal des eaux de l'III-Andlau, le syndicat intercommunal des eaux de la Lachter et la commune de Kintzheim.

## PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Lancer une étude globale et concerter les usagers de l'eau pour trouver des solutions pérennes de réduction des prélèvements dans les cours d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques de la Blind, du Landgraben et du Muhlbach de Shoenu.



## POLLUTIONS PONCTUELLES

- Poursuivre les actions d'amélioration de connaissance des rejets de substances dangereuses et mettre en place des technologies propres optimisant l'utilisation des matières premières et la réduction des rejets et déchets dangereux.

## POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer des opérations collectives visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales afin de protéger la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable. A développer prioritairement sur Strasbourg et Sélestat.



## POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES URBAINES

- Améliorer la collecte des eaux usées et réduire leurs déversements vers le milieu naturel en temps de pluie, prioritairement sur l'III et la Birsig.
- Maintenir une bonne gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement du territoire et améliorer les ouvrages d'épuration des eaux usées de la Souffel et du Landgraben.
- Améliorer la collecte des eaux usées et réduire les déversements d'eaux usées sur la Souffel, le Landgraben et le Brunnwasser.



## LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DE STRASBOURG (TRI)

correspond à des zones dans lesquelles les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.

# FOCUS

## RÉDUIRE LES POLLUTIONS DE LA NAPPE D'ALSACE

Région Alsace LACOURMETTE



Le Ried en automne à Muttersholtz, zone humide remarquable préservée

Le SAGE III-Nappe-Rhin (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) a déjà permis de concerter l'ensemble des acteurs locaux de l'eau (usagers, élus, services de l'État) au sein d'une commission locale de l'eau. Le SAGE s'étend sur toute la nappe d'Alsace (320 communes, environ 3 000 km<sup>2</sup>). Il a pour premier objectif une gestion durable de la ressource en eau souterraine de la nappe d'Alsace notamment pour sécuriser l'alimentation en eau potable et permettre à terme une distribution sans traitement complexe. En effet, bien que naturellement de

bonne qualité, les eaux de la nappe d'Alsace ne répondent plus aux critères de production d'eau potable sans appliquer un traitement poussé des eaux pour un quart des points de prélèvement surveillés. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées pour répondre à ces enjeux : engagement des communes dans la démarche Commune Nature, modification des pratiques agricoles, remise en eau d'annexes hydrauliques du Rhin. Toutes ces actions prometteuses se poursuivent dans le cadre du SAGE révisé.

## REDONNER VIE À LA SOUFFEL : UN PROGRAMME DE PARTENARIAT MULTITHÉMATIQUE

Au fil des ans, la Souffel, petit cours d'eau de plaine, a perdu son aspect d'origine pour se transformer en un cours d'eau rectiligne et dépourvu de végétation. Ces transformations associées à un faible débit en font une rivière fragile et vulnérable présentant des concentrations élevées en nitrates et produits phytosanitaires dépassant les normes environnementales.



La Souffel à Stutzheim-Offenheim (67)

Agence de l'eau Rhin-Meuse LEBLANCIN

Afin de redonner vie au cours d'eau le syndicat intercommunal à vocation unique du bassin de la Souffel, le conseil départemental du Bas-Rhin, la chambre d'agriculture de la région Alsace, le SDEA Moselle Alsace et l'agence de l'eau Rhin-Meuse se sont mobilisés autour d'un programme de partenariat « Souffel 2027 » s'étendant sur les 22 communes du territoire. Les signataires s'engagent, chacun dans les domaines le concernant (assainissement, restauration de cours d'eau, amélioration des pratiques agricoles) à mettre en œuvre des programmes d'actions volontaristes, multithématiques et s'inscrivant dans la durée. A cette fin, un animateur « mission eau » a été recruté sur le territoire afin de coordonner les projets et orienter les programmes d'actions en collaboration avec tous les acteurs. Un plan de communication et d'information est en cours d'élaboration. Les différents partenaires ont souhaité associer la population à cette démarche afin d'en faire un allié supplémentaire. D'ici 2027, c'est le bon état global du cours d'eau qui est attendu.

Moyen



# PASSONS À L'ACTION

## ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« Je participe activement à l'élaboration du SAGE Ill-Nappe-Rhin qui contribue à préserver durablement la ressource en eau du territoire »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à stopper la dégradation de la qualité de l'eau de la nappe d'Alsace, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »



« En rétablissant la continuité écologique des cours d'eau, je contribue au retour potentiel du saumon dans le Rhin et ses affluents »

## LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

### COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

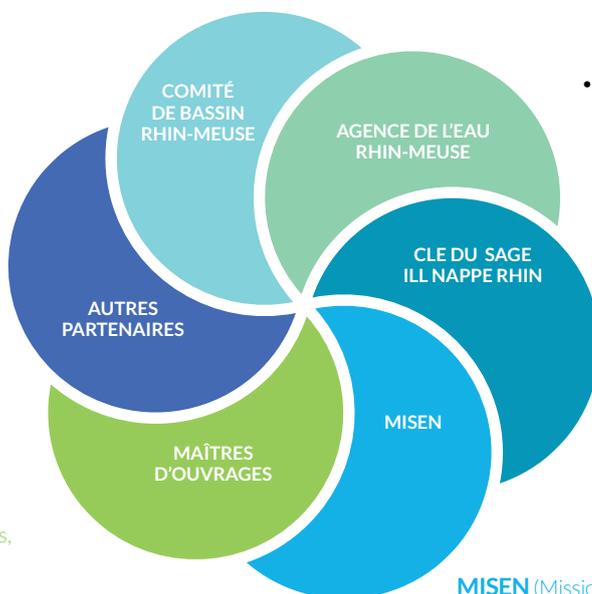
### AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional...)  
Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages.

### MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



### AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 67) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages

### COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ILL-NAPPE-RHIN

- Lieu de concertation où sont déclinées les orientations du plan de gestion
- Trouve des solutions à des problématiques locales

### MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 67).
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.